

PELERINAGE A LOURDES DU LUNDI 21 AU 26 AVRIL 2025

Madame, Monsieur,

Voici le dossier d'inscription que vous avez demandé pour participer à notre pèlerinage diocésain dont le thème 2025 est : « **Pèlerins d'espérance** »

Ce dossier doit être rempli et complété selon les indications données, le plus précisément possible, et renvoyé totalement complet avant le 20 février 2025 à :

- **Mme BLANCHARD secrétariat médical HOSPITALITE – 3, Avenue de l'Île de Migneaux 78300 POISSY**

Tout dossier incomplet ou parvenu après le 20 février ne pourra pas être pris en compte.

Prenez rendez-vous le plus rapidement possible avec votre médecin

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche de renseignements administratifs,**
- Le dossier médical comportant :**
 - Le questionnaire médical**, à faire remplir par votre médecin traitant ou coordinateur de l'Établissement et à mettre dans une enveloppe marquée « Commission Médicale »,
 - Le questionnaire paramédical**, à remplir par vous-même ou par la personne qui vous aide habituellement dans la vie quotidienne (infirmière, aide-soignante, auxiliaire de vie, ...),
- La copie d'une attestation de sécurité sociale valide jusqu'à fin avril 2025, après mise à jour de la carte vitale (ce n'est pas la photocopie de la carte elle-même),**
- L'accord du responsable légal des mineurs (signature des deux parents) ou des majeurs empêchés (tutelle, document en annexe si nécessaire),**
- La feuille destinée à l'aumônier,**
- Votre règlement, il se fait selon les modalités suivantes :**
 - Par chèque bancaire à l'ordre de BIPEL ou par virement
 - En cas de difficulté pour le règlement contacter le 01.39.24.08.38,
 - L'Hospitalité des Yvelines peut vous aider pour votre séjour si vous avez des difficultés financières,

Vous serez hébergé(e) aux Accueils Saint Frai ou Notre Dame ou en hôtel, selon votre choix mais aussi selon la décision de la commission médicale et les disponibilités de place.

Si vous souhaitez être accompagné(e) par une tierce personne, elle devra s'inscrire auprès de l'Hospitalité.

Pour éviter toute déception, nous tenons à vous prévenir que la participation en tant que pèlerin malade ne sera confirmée **qu'après décision de la Commission Médicale de l'Hospitalité. Vous serez bien sûr informé par courrier et les instructions concernant le voyage vous seront alors fournies.** Votre règlement vous sera remboursé si votre participation au Pèlerinage n'était pas retenue par la commission médicale.

Si vous avez une question vous pouvez appeler le secrétariat médical au 06.10.56.40.61.

Nous vous assurons de notre entier dévouement.

Pour l'Hospitalité,
Chantal COUDERT médecin responsable
Claire de CAGNY infirmière responsable
Nadou BLANCHARD secrétaire médicale